

déral prend-il contre la pollution de l'eau dans la région de la capitale nationale, à Ottawa et à Hull? Deuxièmement, que fait le gouvernement fédéral à cet égard dans les nombreuses autres régions du Canada où le même problème se présente, pour unifier et rendre efficaces les efforts visant à résoudre ce très grave problème de notre époque?

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de New Westminster a posé deux questions. Il a demandé, en premier lieu, quelles mesures le gouvernement fédéral prend-il pour résoudre le très grave problème de la pollution dans la région d'Ottawa. Le gouvernement a pris plusieurs initiatives à cet égard. Ainsi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au nom du gouvernement fédéral, a offert tout d'abord au cours de la réunion récente du Conseil canadien des ministres des ressources, d'acquitter la majorité, la totalité peut-être, des frais inhérents à une étude approfondie de la pollution de l'Ottawa.

• (10.10 p.m.)

Le gouvernement fédéral a également offert, comme en bien d'autres circonstances, de contribuer financièrement au nettoyage de la rivière grâce à la construction d'usines d'épuration des eaux-vannes.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a fourni les deux tiers du coût de construction des usines d'épuration des eaux-vannes bâties par les municipalités. Ces prêts comprenaient également une clause par laquelle 25 p. 100 du montant seraient plus tard remis ou annulés. Cela correspond en fait à un subside important ou à une réduction du taux de l'intérêt sur l'argent disponible à cette fin.

La loi adoptée en 1965 comprend aussi, je crois, un stimulant. Le budget de cette année-là prévoyait un stimulant grâce à la défalcation rapide pour toute nouvelle usine et tout nouveau matériel consacrés à l'épuration des déchets liquides. Les municipalités ontariennes en bordure de la rivière ont profité de ces dispositions à l'égard des nettoyages municipaux et, dans une certaine mesure, des déchets industriels.

Du côté du Québec, il y a eu moins d'enthousiasme, malgré l'insistance des autorités provinciales. De toute façon, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a écrit au premier ministre, M. Daniel Johnson, et à l'honorable M. J. R. Simonett, de l'Ontario, en offrant de payer tous les frais de l'étude détaillée et complète des problèmes que pose la lutte contre la pollution de l'Ottawa.

[M. Mather.]

Le député de New Westminster (M. Mather) a aussi demandé ce que fait le gouvernement fédéral pour régler les situations difficiles semblables qui existent ailleurs au Canada. Le gouvernement offre de payer une partie ou le total des frais qu'entraînent les travaux de recherche nécessaires pour évaluer les problèmes dans de nombreuses régions. Le gouvernement fait beaucoup ici en Ontario. En outre, il aide à la construction d'un institut de recherche à Hamilton qui s'occupera des problèmes présentés par les Grands lacs. Le gouvernement fait également bénéficier les municipalités dans d'autres régions au Canada des dispositions de remise de prêts pour les usines d'épuration des eaux des municipalités et de défalcations rapides pour les installations d'épuration des eaux des établissements industriels.

[Français]

LES TRANSPORTS—LES TURBO-TRAINS ET LA SÉCURITÉ AUX PASSAGES À NIVEAU

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, c'est une sinistre évocation que de rappeler l'anniversaire douloureux d'une tragédie qui a secoué la population canadienne, en 1966. Je parle de l'accident ferroviaire survenu à Dorion et, dans quelques jours, il y aura un an qu'une telle calamité se sera produite dans la province de Québec.

Je voudrais revenir une fois de plus à la charge, au risque d'être considéré comme ennuyeux par le très indulgent secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Transports, le député de Kootenay-Est (M. Byrne), qui a toujours l'amabilité de prendre en considération les demandes que je formule à l'égard des améliorations qui devraient être apportées relativement aux passages à niveau.

Si, cette année, j'insiste une fois de plus, monsieur le président, c'est que la mise en service des turbo-trains, qui seront appelés à circuler à une vitesse vertigineuse, excessivement dangereuse, exige que je demande dans quelle mesure l'organisme chargé d'assurer la protection du public aux passages à niveau a envisagé une politique beaucoup plus imaginative que celle déjà en application, car la mise en service des turbo-trains pose nécessairement un problème très sérieux et fait surgir des difficultés considérables eu égard à la sécurité du public.

Je voudrais savoir dans quelle mesure, monsieur le président, on sera disposé à faire preuve d'un esprit innovateur en ce domaine. Je voudrais savoir dans quelle mesure également on a tenu compte des suggestions et des recommandations qui ont été faites de part et d'autre par différents organismes qui